[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant suspension de fonction inférieure à 4 mois

Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III du livre V de la partie législative ;

Considérant qu'il convient d'écarter temporairement l'intéressé[e] de ses fonctions dans son intérêt et / ou dans l'intérêt du service,

Arrêt[e]:

 $[M.\ /\ Mme]\ [Nom]\ [Prénom],\ [Grade],\ [Echelon],\ affecté[e]\ au\ sein\ de : [affectation\ administrative]\ -\ [affectation\ opérationnelle],\ est\ suspendu[e]\ de\ ses\ fonctions\ sans\ impact$ Article 1er

de rémunération à compter du [...] jusqu'au [...] inclus.

Article 2 : L'intéressé[e] conserve, pendant la durée de sa suspension, l'intégralité de son traitement,

le cas échéant, de son indemnité de résidence et de son supplément familial de

traitement, à l'exclusion des primes et indemnités liées à ses fonctions.

Article 3 : Durant cette période, l'intéressé[e] conserve ses droits à avancement et à la retraite.

Article 4 L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]